

PÉTITION

À l'Assemblée législative de l'Ontario: - -

ATTENDU QUE En Ontario, l'avortement est un service couvert par l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP), payant pour plus de 32,000 avortements dans les hôpitaux et les installations privées d'avortement, à un coût pour les contribuables d'au moins 30 millions de dollars par an;

ET ATTENDU QUE la grossesse n'est pas une maladie, blessure ou affection; un avortement n'est pas une nécessité médicale et ne doit donc pas être couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario.

NOUS soussignés, adressons à l'Assemblée législative de l'Ontario la pétition suivante: -

À cesser de fournir l'argent des contribuables pour l'exécution des avortements en adoptant une législation pour retirer l'avortement comme un service couvert par l'Assurance-Santé de l'Ontario.

Nom (en lettres moulées)	Adresse	Ville	Code Postal	Signature	Email/Téléphone